



26, rue Paul Mamert  
33800 Bordeaux / 0556689891  
[snuepaquitaine@gmail.com](mailto:snuepaquitaine@gmail.com)

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

Bulletin académique N° 50

20 décembre 2012

Après un trimestre très difficile et quelque peu « mouvementé », l'équipe du SNUEP-Bordeaux vous souhaite bonnes fêtes de fin d'année

### **Carte des Formations : de bonnes nouvelles pour l'enseignement professionnel**

Madame JOLIAT, Secrétaire Générale a informé les organisations syndicales, le mercredi 19 décembre, que le Rectorat de Bordeaux revenait sur les fermetures annoncées au dernier CT. Concernant les mentions complémentaires, les établissements ont reçu cette confirmation dès hier soir. Pour d'autres, la confirmation est arrivée ce jeudi.

Monsieur le Recteur, à travers ses lettres de confirmation de cette décision aux différents Chef d'établissement, met l'accent sur les efforts consentis par le Ministère en terme d'allocation des moyens pour la rentrée 2013 mais aussi sur les différents arguments développés par les partenaires. L'Académie de Bordeaux récupère ainsi **340 postes** pour le second degré (4<sup>ème</sup> Académie la mieux dotée) contre – **230 l'an passé** :

« Pour réduire l'inégalité d'offre de formations aux élèves, sur laquelle la Cour des comptes est revenue dans un rapport sur l'orientation le 12 décembre, le ministère a **décidé de concentrer les moyens en *profs* sur les collèges et lycées professionnels**. Sur les 3764 postes d'enseignants du second degré, près de 2500 serviront à faire face à l'afflux de 29825 collégiens et lycéens supplémentaires prévus pour la rentrée. Les 1300 restants seront affectés en collèges ou en lycées professionnels. **Là, des formations, qui aujourd'hui refoulent des élèves faute de places, seront développées.** » Le Monde 19/12/2012

Le SNUEP-FSU se félicite de ces avancées qui permettent aux établissements en action sur la CF d'obtenir satisfaction sur leurs justes revendications tout en signalant qu'il reste d'autres qui méritent un traitement particulier comme Toulouse Loutrec Bordeaux et l'Alba Bergerac. Par ailleurs, suite aux informations des collègues d'un LP du 64 que nous avons cité dans le BA n° 49 (celui où le Chef d'établissement ne se serait pas opposé au transfert d'une section), nous apportons un rectificatif : ce CE aurait fait tout ce qu'il fallait pour s'opposer à ce transfert mais la traduction de cet état de fait n'a pas été relatée par le journaliste qui l'a interrogé. Dont acte.

## **COMMUNIQUÉ DE L'INTERSYNDICALE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LOI D'ORIENTATION : L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC MÉRITE MIEUX QU'UN PANSEMENT SUR UNE JAMBE DE BOIS !**

Les organisations syndicales (CGT Educ'action, SUD éducation, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, SNCL-FAEN) ont pris connaissance du projet de loi d'orientation. Elles déplorent la disparition de certaines promesses initiales du gouvernement quant à une véritable refondation de l'École et notamment celles qui concernent une réelle ambition pour les lycées dans leurs trois voies de formations.

Nous prenons acte de certaines dispositions : annonce de la re-crédation de 60 000 postes en 5 ans, création des ESPÉ, introduction de la poursuite d'études des bacheliers professionnels, abrogation de l'apprentissage à 14 ans...

**Mais la loi ne remet pas en cause les réformes majoritairement contestées** dont celle de la voie professionnelle dont les effets néfastes produisent leurs effets à plein. Peu de perspectives sont avancées pour améliorer la réussite des lycéens professionnels. Rien n'est dit sur la remise en place de parcours en 4 ans, sur l'abandon du tout CCF et sur le retour à une évaluation nationale de diplôme de la voie professionnelle.

Pire, la seule orientation proposée est de transférer plus de compétences aux régions dans le domaine de la formation professionnelle initiale comme si cela allait résoudre tous les problèmes. Ainsi le pilotage par les régions des cartes de formations professionnelles initiales qui a été réintroduit dans le projet de loi à l'occasion du CSE du 14 décembre, montre la vision restrictive du ministère sur le rôle et sur les missions de l'enseignement professionnel à l'intérieur du système éducatif.

**Nos organisations syndicales continuent de s'opposer à tout transfert de compétences entre l'État et les régions dans le domaine de l'enseignement professionnel public.** Elles contestent le transfert des cartes de formations aux régions qui pourrait conduire à des offres pilotées essentiellement par des besoins locaux et immédiats. Ce transfert renverrait aux régions la gestion de la concurrence entre formation en apprentissage et formation sous statut scolaire dans une logique purement comptable et dans un contexte de restriction budgétaire. Dans ces conditions, cette « complémentarité » se ferait encore aux dépens de la qualité de ces formations et des conditions de travail des personnels.

Nos organisations constatent qu'il n'y a pas de changement de politiques concernant les LP, au moment même où le gouvernement décide à nouveau de relancer l'apprentissage au niveau V et IV. Les régions, avec l'accord de l'État, poursuivent le développement du mixage des publics (scolaire, apprentis, stagiaire) dans une même classe et le mixage des parcours afin de maintenir l'offre de formation en apprentissage. Elles se tiennent prêtes à redévelopper les DIMA et donc l'apprentissage avant 16 ans, lorsque le ministre décide de maintenir ces dispositifs pour les jeunes de 15 ans, remettant ainsi en cause insidieusement l'âge de la scolarité obligatoire.

**Ces orientations politiques vont contre l'objectif de démocratisation du lycée et contre la volonté affichée du ministère de réduire les inégalités** scolaires qui sont fortement corrélées aux inégalités sociales. Elles auront des conséquences néfastes en termes d'élévation du niveau de qualification des jeunes et à terme font craindre une déclinaison régionale des objectifs assignés par la nouvelle loi orientation.

Tout transfert de compétences concernant l'enseignement professionnel sous statut scolaire serait vécu par la profession comme une nouvelle attaque contre cet enseignement. Les personnels de LP, LPA, SEP, SEGPA, EREA attendent toujours une politique ambitieuse pour la formation professionnelle initiale, une réelle revalorisation de leur métier et de leur salaire et une amélioration de leurs conditions de travail.

L'intersyndicale de l'enseignement professionnel public demande donc aux ministres de réaffirmer le rôle de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Agriculture dans le développement du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, par un pilotage fort et par un plan de développement ambitieux de ces formations. Elle lui demande de mettre enfin en œuvre, une autre politique pour l'enseignement professionnel public scolaire, pour ses élèves et pour ses personnels.

## **Le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle en Aquitaine (CCREFP) / 4 décembre**

Pendant cette réunion, **le CCREFP a étudié un projet d'implantation d'un centre de formation en alternance à Tarnos**. Le dossier est à la disposition des collègues concernés car ces ouvertures auront des conséquences directes sur nos formations au lycée Cantau pour le BTP et aussi le LP de Tarnos en chaudronnerie.

Les représentants de la FSU (dont le secrétaire académique du SNUEP) ont regardé de près le dossier en question. Il s'agissait de donner un avis sur le financement dans le cadre du grand emprunt car le projet est bel et bien lancé, avec d'autres financements (région et département).

Pendant cette réunion, nous avons profité de l'occasion pour poser des questions sur l'impact de ce projet sur Cantau et sur le LP de Tarnos Réponse : "Pas de problèmes car ce sont juste des formations de compléments. Le public visé aura entre 20 et 30 ans". Le ton est monté car la réponse était mensongère et en contradiction avec le contenu du dossier. Dans ce domaine, la FSU a encore démontré son attachement au développement de l'enseignement professionnel public en formation initiale sous statut scolaire.

Résultats des votes :

- 2 contre (FSU et CGT)
- 5 abstentions (UNSA, CFDT, MEDEF,...)
- 6 pour (Etat, Région et les autres organismes)

Le représentant de FO a quitté la réunion avant, donc il n'a pas participé au vote .

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, le SNUEP-FSU Bordeaux a organisé un stage syndical ouvert aux contractuels, mercredi 19 décembre de 9h30 à 16h30.

Le thème : Le dispositif de titularisation ; les nouvelles règles d'accès au CDI ; concours réservé ; examen professionnalisé réservé.

Sur le fond comme sur la forme, les collègues ont fortement apprécié le contenu de stage puisqu'en plus des informations apportées par notre Collègue du National, Gérard Rumeau, c'était pour eux un moment important d'échanges et de confrontations des expériences. Ce n'est pas tous les jours qu'ils peuvent avoir cette occasion !

## **Stage de formation pour les contractuels**



**Pour l'enseignement professionnel  
> Ne lâchons rien !**

## **La CAPA « AVANCEMENT D'ECHELON DES PLP »**

La CAPA s'est tenue le 17/12/2012.

En ouverture, le SNUEP-FSU, par l'intermédiaire de ses représentants élus commissaires paritaires, a dénoncé le fait qu'aujourd'hui la seule revalorisation salariale possible ne se fasse que par le changement d'échelon.

Résultats de la CAPA :

- 631 promouvables au grand choix, 189 promus.
- 421 promouvables au choix, 301 promus.

**BAREME  
DU DERNIER  
PROMU  
PAR ECHELON ET  
PAR CHOIX**

<b>ECHELON</b>	<b>GRAND CHOIX</b>	<b>CHOIX</b>
<b>5</b>	<b>71</b>	<b>----</b>
<b>6</b>	<b>74.5</b>	<b>72.4</b>
<b>7</b>	<b>77.5</b>	<b>75</b>
<b>8</b>	<b>80.5</b>	<b>78.5</b>
<b>9</b>	<b>83.9</b>	<b>81.5</b>
<b>10</b>	<b>87</b>	<b>85.2</b>
<b>11</b>	<b>90.4</b>	<b>88.9</b>

## **Schéma régional pour la mise en œuvre des Emplois d'Avenir**

### **CESER du 13 décembre 2012**

La FSU avait critiqué les derniers contrats aidés qui n'ont donné que peu de satisfaction aux vues des objectifs annoncés, principalement parce que les publics étaient diversifiés, les durées trop courtes et les formations négligées.

La FSU considère les CAE non pas comme de l'emploi, mais comme de l'insertion sociale par le travail.

Les formations doivent donc être le pilier de ses nouveaux contrats. Elles doivent être appliquées à chaque personnalité, répondre à ses besoins spécifiques et être qualifiantes dans le temps du contrat. Ce ne doit pas être des formations à un emploi, mais bien des formations à une insertion.

La FSU sera très attentive à leur mise en place. Elle n'est vraiment pas convaincue de son efficacité à résoudre la cassure sociale. Les solutions bien sont ailleurs...      Vote unanime